



Département du Rhône

Mairie de Chaponost

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 DECEMBRE 2023

L'An deux mille vingt-trois le 13 DECEMBRE à 19 h 30 le conseil municipal de Chaponost, légalement convoqué le 7 DECEMBRE deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Damien COMBET, maire.

Étaient présents : Monsieur Jean-François PERRAUD, Madame Patricia GRANGE, Monsieur Gregory NOWAK (à partir du rapport 23/124), Madame Claire REBOUL, Monsieur Dominique CHARVOLIN, Monsieur Eric ADAM, Madame Martine MORELLON, Monsieur Marc LEONARD (à partir du rapport 23/124), Monsieur Jérôme CROZET, Madame Mégane HERNANDEZ, Madame Françoise DUMAS, Monsieur Didier DUPIED, Monsieur Alexandre MARTIN, Monsieur Frédéric GIORGIO, Madame Anaïs VIDAL, Monsieur Thomas SAUVAGE, Madame Céline VEDRENE, Monsieur Laurent JANUEL, Monsieur Daniel SERANT, Madame Anne ARNOUX, Monsieur Roland WILPUTTE.

Absents représentés : Monsieur Gregory NOWAK (a donné procuration à Monsieur le maire jusqu'au rapport 23/123), Monsieur Marc LEONARD (a donné procuration à Monsieur Alexandre MARTIN jusqu'au rapport 23/123), Monsieur Cédric LAURENT (a donné procuration à Monsieur Eric ADAM), Monsieur Fabrice DUPLAN (a donné procuration à Monsieur Dominique CHARVOLIN), Madame Monia BEN SLAMA (a donné procuration à Madame Claire REBOUL), Madame Cécile MARCHAND (a donné procuration à Madame Martine MORELLON), Monsieur Yves ODIN (a donné procuration à Monsieur Didier DUPIED).

Absentes non représentées : Madame Sandrine GENIN, Madame Catherine POINSON.

Secrétaire de séance : Madame Anaïs VIDAL est désignée secrétaire de séance.

Rapport n° 23/124 - FINANCES

Rapporteur : Madame Patricia GRANGE

BUDGET PRIMITIF 2024 - COMMUNE

Publié le : 14 décembre 2023

Transmis en Préfecture le : 14 décembre 2023

Exécutoire le : 14 décembre 2023

**Le maire,
Damien COMBET**

Exposé des motifs :

Vu le débat d'orientations budgétaires (DOB) qui s'est déroulé le 29 novembre 2023,
Vu les avis de la commission des finances du 7 décembre 2023,

Le projet de budget primitif 2024 traduit en données comptables les orientations présentées lors du DOB.

Ce budget s'équilibre à 12 766 650 € pour ce qui est de la section de fonctionnement et à 6 779 572 € pour la section d'investissement.

Il n'intègre pas les reports liés aux résultats du compte administratif 2023 non connus à ce jour. Ces reports seront intégrés au budget supplémentaire.

L'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement (la différence entre recettes réelles hors cessions et dépenses réelles) s'élève à 1 184 737 € contre 1 867 285.97 € à l'alloué 2023. Sont notamment soulignés les points suivants :

Section de fonctionnement

Recettes

Les recettes réelles d'un montant de 12 696 650 € augmentent de + 1.67 % par rapport à l'alloué 2023 et 4.35 % par rapport au BP 2023.

Les principaux éléments d'appréciation de l'évolution des recettes sont :

- La réévaluation de certains tarifs communaux d'environ 2 % (+ 12 K€),
- L'augmentation prévisionnelle des recettes liées à la refacturation des charges au CCAS dans le cadre de la convention de mutualisation compte tenu de l'augmentation des coûts de personnel et de denrées alimentaires (portage de repas) : + 10 K€,
- S'agissant des contributions directes, il n'est pas prévu d'augmentation des taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties. Dans l'attente de la notification des bases 2024 et des compensations fournies par la DGFIP, il est prévu une augmentation de 4 % des produits issus de la taxe foncière (+ 229 K€),
- La stabilité de l'attribution de compensation (hors refacturation des services communs) et de la dotation de solidarité communautaire par rapport au montant de l'alloué 2023,
- L'augmentation des recettes de la CAF liée à la PSU (+ 67 K€),
- La non réinscription des recettes liées aux festivités « Cirque à l'Ouest » (- 42 K€),
- La non réinscription des recettes liées à la dotation de recensement (- 16 K€),

Dépenses

Les dépenses réelles d'un montant de 11 511 913 € augmentent de 8.39 % par rapport à l'alloué 2023 et 10.21 % par rapport au BP 2023.

Les facteurs les plus importants d'évolution de ces dépenses sont :

- S'agissant des charges à caractère général, le montant proposé pour le BP 2024 est en augmentation d'environ 460 K€, soit + 20,55 %, par rapport à l'alloué 2023.

Cette augmentation s'explique principalement par :

- La forte augmentation prévisionnelle des dépenses d'énergie, de l'ordre de 387 500 €, prévue sur l'année 2024 compte tenu de la hausse des prix du gaz (+ 450% / kWh) et de l'électricité (+ 133 % / kWh),
- L'augmentation des dépenses liées aux produits alimentaires (+15 K€) en raison de l'inflation,

- L'augmentation des dépenses liées aux carburants (+ 9 K€) en raison de la hausse des prix.

Par ailleurs, sont également inscrits les crédits pour des manifestations nouvelles : fête des bénévoles (5 K€), cinéma en plein air (5 K€), temps forts / inauguration (5,5 K€) et des projets nouveaux autour de la jeunesse (+ 5 K€). Parallèlement, l'enveloppe de 50 K€ inscrite en 2023 pour l'organisation de l'animation "Cirque à l'Ouest" n'est pas reconduite dans sa totalité mais uniquement pour un montant de 3 K€.

Les dépenses liées aux différents contrats de maintenance sont ajustées afin de prendre en compte l'indexation des tarifs et les nouveaux contrats (+ 12 K€).

Enfin, est inscrite une enveloppe de dépenses de 50 K€ pour faire face à des dépenses diverses.

- L'enveloppe consacrée au chapitre 012 est en augmentation de 200 461 €, soit + 3,19 %, par rapport à l'alloué 2023. Cette augmentation s'explique notamment par :
 - Les effets année pleine de l'augmentation de la valeur du point d'indice de 1.5 % en juillet 2023 (+ 72 K€),
 - L'impact en année pleine des mesures catégorielles 2023 et le GVT (+ 50 K€),
 - L'augmentation de 5 points d'indice de tous les agents publics à compter du 1^{er} janvier 2024 (+ 50 K€),
 - Les dépenses relatives à l'assurance statutaire en hausse de + 12 K€ compte tenu du réalisé 2023,
 - L'inscription des crédits relatifs à l'organisation des élections européennes de 2024 (+8 K€),
 - L'inscription des crédits nécessaires au financement de la création d'un 5^e poste de policier municipal (+ 45K€),
 - L'inscription d'une enveloppe de dépenses de 50 K€ pour faire face à des dépenses diverses.

Parallèlement, ne sont pas reconduits :

- Les crédits relatifs à l'organisation du recensement (- 45 K€),
- Les crédits liés au poste d'apprenti aux services techniques (-13,5 K€),
- Les crédits liés aux postes de 2 agents en retraite pour invalidité (- 43 K€).
- Le chapitre 014 est quasiment stable par rapport à l'alloué 2023. En effet, aucune dépense liée au prélèvement SRU n'est inscrite en 2024 compte tenu du montant des dépenses déductibles liées au programme de réalisation de logements sociaux sur la propriété ex Gagatel qui permet de couvrir le prélèvement pour l'année 2024. Par ailleurs, les crédits nécessaires aux dépenses liées au FPIC (fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales) sont maintenus à leur niveau de 2023.
- Le chapitre 65 comprend principalement les subventions, les cotisations aux syndicats ainsi que les frais et indemnités liés aux élus municipaux. Il augmente de près de 127 K€, soit +8,42 % par rapport à l'alloué 2023.

Cette augmentation s'explique principalement par :

- L'augmentation des subventions versées au Centre social et à la MJC de 20 K€ chacune, compte tenu de l'inflation,
- L'augmentation de la subvention versée au CCAS d'environ 93 K€ € afin de prendre en compte ses besoins et ceux de l'EHPAD. Il est à noter que la subvention au CCAS fera l'objet d'un réajustement en fonction des résultats de fonctionnement du CCAS et de l'EHPAD La Dimerie.

Parallèlement, l'enveloppe destinée aux indemnités des élus est diminuée compte tenu du passage de 8 à 7 adjoints.

- S'agissant du chapitre 66, la somme inscrite au titre des intérêts d'emprunt (207 326 €) prend en compte la réalisation attendue pour 2024, ainsi que les intérêts de l'emprunt d'équilibre de 3 300 000 € inscrit au BP 2024,
- Les crédits inscrits au chapitre 67, relatif aux dépenses exceptionnelles, correspondent aux éventuelles annulations de titres sur exercices antérieurs (5 000 €).

Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 6 779 572 €.

Recettes :

Les recettes d'investissement inscrites au budget primitif 2024 sont :

- Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (500 000 €) et la taxe d'aménagement (198 750 €),
- 300 000 € au titre de la subvention à percevoir de la CAF dans le cadre de la construction de la nouvelle MJC,
- 50 000 € liés à des subventions à percevoir notamment au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local et du partenariat territorial,
- 651 585 € au titre des subventions à percevoir et de la souscription populaire dans le cadre des travaux de restauration de l'aqueduc romain du Gier,
- 130 000 € au titre de la convention PUP de l'Orme,
- 16 500 € au titre d'une subvention pour la vidéoprotection,
- Un montant de 3 528 000 € au chapitre 16 comportant un emprunt d'équilibre d'un montant de 3 300 000 €, 225 000 € permettant des remboursements temporaires de capital d'un emprunt et 3 000 € au titre de l'encaissement de cautions,
- 150 000 € sont inscrits au chapitre 041 relatifs aux opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement,
- Les virements d'ordre de la section d'investissement (1 254 737 € dont 700 000 € d'amortissements).

Dépenses

Les principales dépenses d'équipement de ce budget sont :

- L'inscription des crédits de paiement 2024 relatifs à l'opération de construction d'une nouvelle Maison des jeunes et de la culture et parking qui fait l'objet d'une autorisation de programme : 2 860 691.20 €,
- L'inscription des crédits de paiement 2024 relatifs à l'opération de construction d'un restaurant scolaire, d'une salle polyvalente et d'un terrain sportif qui fait l'objet d'une autorisation de programme : 1 400 000 €,
- La poursuite des travaux de restauration de l'aqueduc romain du Gier : 858 000 €,
- Des travaux de rénovation de la salle Bastia : 100 000 €,
- La mission de MOE pour l'opération de requalification de l'étang du Boulard : 40 000 €,
- La poursuite du déploiement de la vidéoprotection sur la commune : 40 000 €,
- Les investissements courants pour répondre aux exigences de la transition écologique et de la lutte contre le changement climatiques, ainsi que ceux liés à la valorisation du patrimoine communal : 411 567.80 €.

Le chapitre 16, en dépenses réelles, comprend 621 313 € de remboursement du capital de la dette, 225 000 € liés aux remboursements temporaires, ainsi que 3 000 € liés au remboursement de cautions. 150 000 € sont prévus en écritures d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement (chapitre 041) et 70 000 € en écritures d'ordre de la section de fonctionnement à la section d'investissement (chapitre 040). Ces dépenses sont consacrées aux travaux en régie et à l'amortissement des subventions.

Délibération :

Le conseil municipal, après avoir délibéré à la majorité :

- **Approuve** le budget primitif 2024 tel qu'il est présenté ci-dessus.

VOTANTS	27
ABSTENTIONS	2 Anne ARNOUX Roland WILPUTTE
CONTRE	1 Daniel SERANT
POUR	24

Pour extrait conforme,
Le maire,
Damien COMBET



La secrétaire,
Anaïs VIDAL

